

INFO-EXPRESS

Le journal mensuel de l'école de la Petite-Gare



Événements et activités du mois de janvier

Mercredi 5 janvier	Journée pédagogique
Jeudi 6 et vendredi 7 janvier	Plan de travail à la maison
Lundi 10 au 14 janvier	École à distance
Lundi 17 janvier	Retour en classe
Mardi 25 janvier	Conseil d'établissement à 19 h 00 sur TEAMS
Vendredi 11 et 18 février	Journées pédagogiques
Lundi 7 au 11 février 2022	Période d'inscriptions 2022-2023

Dîner de Noël

Un merci spécial aux parents bénévoles qui ont grandement contribué pour que le dîner de Noël soit un succès !

Relevés fiscaux

Prochainement, les relevés fiscaux seront émis pour les frais de garde de l'année 2021. Vous devez avoir complété vos paiements de décembre 2021 avant le 31 janvier afin de recevoir vos relevés fiscaux conformement. Les relevés seront accessibles sur Mozaik au plus tard le 25 février 2022.

Enseignement à distance

Si votre enfant a besoin d'un portable, vous devez répondre au courriel envoyé par l'enseignant de votre enfant. Les ordinateurs seront distribués les 6 et 7 janvier selon l'horaire donné par l'enseignant de votre enfant.

Horaire de l'enseignement à distance

L'horaire de l'enseignement à distance de votre enfant vous sera envoyé au plus tard vendredi soir.

Absence

Si votre enfant ne peut pas se présenter à son enseignement à distance, vous devez communiquer par courriel avec l'enseignant de votre enfant.

Services complémentaires

L'orthopédagogie et l'enseignement soutien se poursuivront pour les élèves ciblés.

Inscriptions pour le préscolaire – année scolaire 2022-2023

INSCRIPTION



Les parents doivent compléter une demande d'admission et d'inscription pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois en septembre 2022. Les inscriptions se feront du **lundi 7 février au vendredi 11 février 2022** au secrétariat de l'école, aux heures suivantes :

- En avant-midi : **De 8 h 30 à 11 h 30**
- En après-midi : **De 13 h 00 à 15 h 30**

Le parent pourra prendre rendez-vous sur notre site web <https://petitegare.cssdgs.gouv.qc.ca/> directement à partir de fin janvier. D'autres messages suivront.

À l'heure du rendez-vous un seul parent devra se présenter à l'heure exacte avec les documents dûment remplis (ne pas amener votre enfant avec vous).

Veillez apporter les documents suivants :

- **L'original du certificat de naissance** (grand format) émis par le Directeur de l'état civil.
- Une **preuve de résidence** (permis de conduire (sans étiquette à l'endos), compte de téléphone, taxes municipales ou scolaires, etc.)

*** Les formulaires pour l'inscription au service de garde seront remis au moment de l'inscription (le numéro d'assurance sociale des parents payeurs sera requis).

Réinscriptions pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les élèves qui fréquentent déjà notre école : Vous recevrez l'information par courriel en février pour réinscrire votre enfant via l'application Mozaïk. Veuillez noter que la période d'inscriptions aura lieu **du 7 au 11 février 2022.**

Pour les élèves d'un autre secteur qui fréquentent notre école cette année : Un formulaire « Demande de choix d'école » pour l'année scolaire 2022-2023 leur sera remis **SUR DEMANDE** au secrétariat.

Bulletin de la 1^{ère} étape

La 1^{ère} étape se terminera le 4 février 2022. La remise des bulletins sur le portail Mozaïk se fera au plus tard le 11 février 2022. Pour les rencontres de parents, les enseignants vous feront parvenir leurs disponibilités dans les semaines à venir.

Épreuves ministérielles :

La présence des élèves est obligatoire à ces examens. Aucune reprise.

4 ^e année	6 ^e année
Français lecture : 2 juin	Français lecture : 31 mai
Français écriture : 7 et 8 juin	Français écriture : 1 ^{er} et 2 juin
	Mathématique : 7, 8 et 9 juin

Défi du mois :

Cette année, les élèves devront relever des défis à chaque mois afin de faire briller leurs qualités de champion! Au début du mois, le nouveau défi sera annoncé aux élèves et ils auront à développer leurs habiletés face à celui-ci.



Janvier : Gentillesse

À la fin du mois, des certificats seront remis aux élèves qui se seront démarqués pendant le défi et des photos seront mises sur le site de l'école.

Voyage à l'extérieur du pays:

Élèves qui s'absentent pour des motifs de voyage

Plusieurs d'entre nous attendent avec enthousiasme le plaisir de pouvoir voyager à nouveau. Cependant, nous entendons entre les branches que plusieurs parents planifient un voyage sur le temps de classe. À cet effet, la direction souhaite sensibiliser les parents de l'impact que cela a sur la réussite de leur enfant, car un parent qui retire son enfant de l'école pour une période de plus de 10 jours pour un motif de voyage se place en défaut du respect de la LIP au regard de sa responsabilité d'assurer la fréquentation scolaire à son enfant. Le règlement sur l'enseignement à la maison ne s'applique pas aux cas de voyage. Ainsi, une absence de longue durée pour un voyage durant l'année scolaire place les parents en défaut devant cet article de la LIP (art. 17). Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour assurer la réussite de nos élèves, de vos enfants.

Élèves marcheurs

Il est important de respecter les heures d'arrivée, soit 7 h 55 le matin et 12 h 44 après le diner. Avant cela, vous n'avez pas accès à la cour pour des raisons de sécurité.

RAPPEL – Zone débarcadère

Afin de faciliter la circulation dans la zone débarcadère, nous vous rappelons que vous ne pouvez pas vous stationner et reconduire votre enfant à l'intérieur du service de garde.

Cette zone est pour déposer votre enfant. Il est important de respecter les consignes et de ne pas s'arrêter en double afin d'assurer la sécurité des élèves.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de venir déposer vos enfants dans le stationnement du personnel. Il y a beaucoup de va-et-vient et il y a un risque accru d'accident pour vos petits.